

Informations sur la sécurité du produit

Bac de rétention pour IBC CEMO, acier, capacité de 1000 l, différentes tailles Versions

Fabricant/Personne de contact : CEMO GmbH, In den Backenländern 5, 71384 Weinstadt, Deutschland
e-Mail : kontakt@cemo-group.com

Merci de bien consulter les caractéristiques techniques des articles !

Numéros d'article : 460078, 460077, 460076, 460075, 460068, 460066, 460065

Instructions de sécurité:

- Stocker les liquides extrêmement inflammables en toute sécurité afin d'éviter tout risque d'incendie et ne pas les entreposer à proximité immédiate de flammes nues ou de sources d'inflammation.
- Évitez le contact avec l'eau, car des substances dangereuses pour l'eau sont stockées, et respectez les prescriptions légales.
- Porter des vêtements de protection (gants, lunettes) lors de la manipulation de substances dangereuses et de liquides inflammables.
- Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées afin d'éviter les vapeurs de liquides inflammables.
- Ne stocker les liquides dangereux et les substances dangereuses pour l'eau qu'en quantités autorisées, conformément aux prescriptions.
- Vérifier régulièrement l'étanchéité, l'intégrité et l'absence de corrosion du bac de rétention afin d'éviter les fuites.
- Le bac de rétention ne doit pas être trop rempli et doit être placé sur une surface stable et plane ; enregistrement régulier de l'état nécessaire.
- Utiliser un chariot élévateur à fourche ou un transpalette uniquement par du personnel formé, s'assurer que la baignoire peut être passée correctement sous le chariot.
- Ne pas utiliser à proximité de matériaux inflammables afin d'éviter tout risque d'incendie.
- Utiliser le produit uniquement pour les liquides prévus et non pour les aliments afin d'éviter tout risque.
- S'assurer que la baignoire n'est utilisée que pour l'usage prévu.
- Éviter les risques liés à une manipulation incorrecte des liquides inflammables en prenant les mesures de protection appropriées.
- Effectuer régulièrement des contrôles visuels pour vérifier l'absence de rouille et de dommages ainsi que l'état du caillebotis.
- Utilisation d'un équipement de protection individuelle nécessaire lors de la manipulation de substances dangereuses et inflammables.
- En cas de fuite, avertir immédiatement les autorités compétentes.
- Les substances dangereuses pour l'eau et les liquides inflammables ne doivent être stockés qu'en quantités autorisées.